Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 122 (1977)

Heft: 7

Artikel: Rapport annuel du groupement de l'armement

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344101

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport annuel du groupement de l'armement

Du fait que l'acquisition d'engins antichars guidés pour l'échelon du bataillon fait partie du programme d'armement de 1977, le groupement de l'armement (GDA) concentre maintenant tous ses efforts sur la défense antichar à l'échelon de la compagnie. Ce projet dont l'urgence ne saurait être contestée devrait trouver sa solution dans le cadre du prochain programme d'armement.

C'est ce qui ressortit du rapport annuel du groupement de l'armement à Berne, dirigé par M. Charles Grossenbacher, chef de l'armement, et auquel 180 fonctionnaires supérieurs de l'administration centrale et des ateliers militaires participèrent.

Comme on a pu conclure des déclarations du chef de l'armement, l'exercice 1976 du GDA était également caractérisé par la récession. L'incertitude régnant dans le domaine des finances fédérales a considérablement compliqué le travail. La conservation des places de travail dans l'industrie et les ateliers militaires a exigé des efforts extraordinaires, ce qui s'est traduit, par exemple, par le fait que le GDA a participé avec 45 appareils de conduite de tir au programme de maintien d'emplois de 1976 de la Confédération. Le développement de produits propres, susceptibles d'en faire bénéficier plus tard l'économie suisse, revêt aussi une grande importance. Citons entre autres les projets suivants dont s'occupe le GDA: Arme à feu portative légère remplaçant le fusil d'assaut 57, nouveau char de combat, nouveau groupe d'appareils radio, matériel d'instruction comme, par exemple, une piste mobile de pointage pour tir antichar et une installation d'instruction électronique pour tir de chars. Dans plusieurs cas, les armes et les engins dont l'armée a besoin ne peuvent être achetés qu'à l'étranger. Pour tenir compte de cette situation, on suit différentes voies nouvelles. Dans le domaine de l'acquisition d'avions on a conclu une convention de compensation. Dans de nombreux autres cas, on cherche à obtenir des licences intégrales ou partielles. C'est ainsi que l'acquisition des engins antichars Dragon implique la fabrication sous licence de plusieurs composants. La coopération et la coproduction offrent d'autres solutions. Dans le premier cas, on fait participer des sous-traitants suisses à la production. Dans le deuxième, on vise une production commune pour les besoins de la Suisse et ceux de l'étranger. Cette dernière solution, quoique sans aucun doute la plus économique, se heurte souvent à la loi sur le matériel de guerre.

DMF Info.

